



Subrogé curateur (curatelle renforcée)

Par Jeyra

Bonjour, je suis le curateur de ma mère sur les biens et la personne. Le juge a nommé un subrogé curateur, lequel s'occupait juste avant de la sauvegarde de justice (mandataire judiciaire à la Protection des Majeurs). Ma mère n'a aucun patrimoine et la nomination d'un subrogé peut soulever question. Ça ne se passe pas bien avec ce subrogé, qui se prend pour le curateur. Elle me demande chaque mois les relevés de compte, y compris ceux de son argent de vie, afin de contrôler les mouvements (elle a même envoyé un recommandé tel un huissier pour les réclamer). Elle souhaite être informée de tout, y compris des actes courants, et même des rdv médicaux. Aujourd'hui, elle a appelé ma mère pour lui dire qu'elle passait la voir début avril. Entre temps, j'ai écrit au juge des contentieux pour lui faire part de la situation et lui demander de clarifier la situation car ça devient invivable. Déjà que ce subrogé ne sert à rien dans le cas de ma mère car un curateur suffit amplement, mais là son excès de zèle est juste insupportable. Elle est supposée vérifier le compte de gestion une fois par an et elle se paye 85 euros par mois sur le dos de ma mère, rien que pour ça. Merci de vos conseils, j'en ai bien besoin..

Par ESP

Bonjour

Bien d'accord avec vous sur l'inutilité d'un subrogé, mais c'est une rencontre avec le juge chargé des tutelles qu'il faudrait vous entretenir.

En effet, si le JT nomme un subrogé, c'est en général afin d'éviter notamment conflit d'intérêts et tension familiale.

Par Jeyra

Merci pour votre réponse :) le jour de l'audience, la mandataire a tout fait pour que je ne sois pas nommée curateur. Elle m'a désavouée devant la juge, sans aucun motif, juste un non de la tête. Un vrai coup de couteau dans le dos car je ne m'y attendais pas. Elle a quand même réussi à être subrogé et me pourrit la vie depuis. Elle va passer voir ma mère début avril, mais pour faire quoi ? Pour vérifier que je m'occupe bien d'elle ? En a-t-elle le droit ? Déjà qu'elle ne fait rien de ce qui est prévu dans le jugement. Rien dans le sens où elle est invasive et intrusive. J'ai déjà écrit au juge des tutelles, on verra bien la suite. Mais franchement, je n'en peux plus de cette situation..